

## 1. CALENDRIER

➤ **Ouverture** de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique : **VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014.**

➤ **Dates limites** détaillées dans le tableau ci-dessous.

TYPE D'INSTRUMENT			APPEL BOURSES ET MANDATS 2015			
			DERNIÈRES DATE ET HEURE POUR OBTENIR L'ACCÈS À UN FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE	DATES ET HEURES LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE		
				CANDIDAT	PROMOTEUR	RECTEUR
CHERCHEUR POSTDOC	Chargé de recherches	CR	Mercredi 28 janvier à 14h (GMT + 1)	Jeudi 29 janvier à 14h (GMT + 1)	Mercredi 4 février à 14h (GMT + 1)	Mardi 10 février à 14h (GMT + 1)
	Spécialiste postdoctorant	SPD				
	Spécialiste postdoctorant renouvellement	SPD-REN <sup>1</sup>				
	Chercheur qualifié	CQ				
	Maître de recherches	MR				
	Directeur de recherches	DR				
	Mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse	MISU				
	Mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse Prolongation	MISU-PROL <sup>1</sup>				
CHERCHEUR DOCTORANT	Aspirant	ASP	Mercredi 25 février à 14h (GMT + 1)	Jeudi 26 février à 14h (GMT + 1)	Mercredi 4 mars à 14h (GMT + 1)	Mardi 10 mars à 14h (GMT + 1)
	Aspirant renouvellement	ASP-REN <sup>1</sup>				
	Bourse spéciale de doctorat <sup>2</sup>	BSD				
	Candidat spécialiste doctorant	CSD				
	Candidat spécialiste doctorant renouvellement	CSD-REN <sup>1</sup>				
	Spécialiste doctorant	SD				
	Spécialiste doctorant renouvellement	SD-REN <sup>1</sup>				
	Vétérinaire clinicien-chercheur doctorant	VETE-CCD				

Les décisions d'attribution seront prises lors du Conseil d'administration du Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S.-FNRS)<sup>3</sup> de juin 2015, les bourses et mandats débiteront le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

La présente note vise à informer la communauté académique sur les principales caractéristiques des bourses et mandats, permettant ainsi aux candidats de préparer au mieux leur dossier.

<sup>1</sup> Pour les chercheurs pouvant bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat (SPD-REN, MISU-PROL, ASP-REN, CSD-REN ou SD-REN), le F.R.S.-FNRS donnera accès au formulaire électronique sur l'application [SEMAPHORE](#).

<sup>2</sup> Pour introduire une BSD destinée à des enseignants de l'enseignement secondaire, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à [semaphore@frs-fnrs.be](mailto:semaphore@frs-fnrs.be) en précisant en objet « Appel BSD 2015 » et en joignant :  
 ➤ un curriculum vitae (incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel, informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promoteur),  
 ➤ une copie de la lettre de nomination dans l'enseignement secondaire.

<sup>3</sup> Afin de faciliter la lecture, le Conseil d'administration du Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S.-FNRS) est abrégé en CA-FNRS dans la suite du document.

## 2. RÈGLEMENTS

- Les principales conditions requises pour introduire la candidature aux 3 instruments majeurs sont consultables sur notre site internet : [http://www.fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS\\_Reglement.pdf](http://www.fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_Reglement.pdf)
- Précisions approuvées par le CA-FNRS, relatives aux conditions d'accès des chercheurs francophones non attachés à l'une des 6 universités de la Communauté française de Belgique (CFB) pour les instruments de l'appel « Bourses et Mandats » :

INSTRUMENTS		PROMOTEUR		CO-PROMOTEUR	
		UNIVERSITÉS CFB	AUTRES (ERM...)	UNIVERSITÉS CFB	AUTRES (ERM...)
DOCTORANT	ASP	x	n/a	x	x
	BSD	x		x	x
	CSD <sup>4</sup>	x		x	n/a
	SD <sup>4</sup>	x		x	n/a
	VETE-CCD	x		x	n/a
POSTDOC	CR	x		x	x
	SPD <sup>4</sup>	x		x	n/a
	CQ	x		n/a	
	MISU	x			

n/a = non applicable

### Liste des autres institutions :

- Ecole Royale Militaire (ERM)

- **10 établissements scientifiques fédéraux (ESF)** : Archives de l'Etat, Bibliothèque Royale de Belgique, Institut d'Aéronomie spatiale de Belgique, Institut royal météorologique de Belgique, Institut royal du Patrimoine artistique, Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, Musée royal de l'Afrique centrale, Musées royaux d'Art et d'Histoire, Musées royaux des Beaux-arts de Belgique, Observatoire royal de Belgique

- **7 autres établissements** : Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Institut scientifique de la Santé Publique (I.S.P.), Jardin Botanique National de Belgique (J.B.N.B.), Centre d'Etude et de Recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA), Institut de Recherches Microbiologiques Jean-Marie Wiame (I.R.M.W.), Centre d'Étude de l'énergie Nucléaire (SCK-CEN), Centre d'Études et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGESOMA)

## 3. REMARQUES PARTICULIÈRES

1. Pour tout candidat à l'un des instruments de chercheur doctorant, le classement dans la promotion établi par la faculté ayant délivré le diplôme de master pris en compte dans l'éligibilité est un élément entrant en ligne de compte pour l'évaluation.  
Il est impératif que le candidat fasse compléter le [document ad hoc](#) et le transmette au F.R.S.-FNRS après réception d'un courriel l'invitant à cet envoi.
2. Les demandes de candidature de bourse spéciale de doctorat et de renouvellement des mandats d'aspirant, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant seront évaluées par les comités d'accompagnement et/ou commissions doctorales en place dans les Académies.
3. Le **premier renouvellement du mandat mi-temps de spécialiste postdoctorant (SPD-REN)** doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande du candidat validée par le promoteur, le chef de service clinique et l'institution d'accueil sur l'application [SEMAPHORE](#).
4. Mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse (MISU)

<sup>4</sup> Le promoteur du candidat doit être rattaché à une université de la CFB qui dispose d'une faculté de médecine offrant un cursus complet.

Pour toutes les unités de personnel sollicitées, le promoteur du MISU prend contact avec le service compétent de son université pour établir une estimation du coût du personnel en fonction de son ancienneté barémique. Ces montants ne pourront être modifiés après le dépôt de la demande.

Les catégories « Technicien, Chercheur temporaire postdoctoral » sont soumises à un plafond annuel, calculé au prorata des prestations. Les plafonds en vigueur en 2016 sont les suivants :

➤ Technicien	53.700,- € (temps plein) - 27.200,- € (mi-temps)
➤ Chercheur temporaire postdoctoral	47.600,- €

Pour le MISU, le F.R.S.-FNRS étant l'employeur du 'Scientifique postdoctoral', le promoteur tient compte du coût annuel communiqué. Pour 2016 :

➤ Scientifique postdoctoral	73.800,- € (temps plein) - 37.000,- € (mi-temps)
-----------------------------	--

## 4. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations. Le guide du proposant donne des informations détaillées sur le contenu d'une proposition.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites dans le tableau ci-dessous.

RUBRIQUES	CONTENU
LE CHERCHEUR	Données permettant de vérifier l' <b>éligibilité</b> (diplômes, date d'obtention, institution)
	<b>Mentions et classements</b> par cycle et par année d'étude
	<b>Prix et distinctions honorifiques</b> (maximum 5)
	<b>Liste des publications</b> <sup>5</sup> (publiées ou acceptées) du candidat, attachée sous forme d'un fichier PDF structuré selon les catégories suivantes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. ouvrages publiés, en tant qu'auteur, co-auteur ou éditeur</li> <li>2. chapitres d'ouvrages ou participation à un ouvrage collectif, en tant qu'auteur ou co-auteur</li> <li>3. articles publiés dans des journaux à comité de lecture<sup>6</sup></li> <li>4. articles publiés dans des actes de conférence</li> <li>5. présentations orales dans des conférences avec comité scientifique de sélection. Les posters sont admis pour un mandat doctoral (aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant) ou un mandat de chargé de recherches</li> <li>6. brevets</li> </ol> <p>Pour chacune des catégories, on reprendra les données bibliographiques dans l'ordre des dépôts institutionnels, et si la liste est générée manuellement, selon cet <b>ordre</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Auteur(s), titre de l'ouvrage, édition, ville, année</li> <li>2. Auteur(s), titre du chapitre, titre de l'ouvrage, éditeur(s), édition, ville, année, pages</li> <li>3. et 4. Auteur(s), titre de l'article, revue ou actes, année, volume, numéro, pages</li> <li>5. Auteur(s), titre de la communication, conférence, année, ville, pays</li> <li>6. Inventeur(s), titre de l'invention, année de dépôt, pays couverts</li> </ol>
	<b>Données bibliométriques</b> <sup>7</sup> (nombre total de publications, nombre total de citations, Index-H, nombre moyen de citations et indication de la source choisie pour ces indicateurs bibliométriques)

### <sup>5</sup> Depuis l'appel « Bourses et Mandats 2013 » :

- Les candidats titulaires du grade académique de docteur et travaillant depuis au moins 2 ans dans des institutions qui ont mis sur pied un système de **dépôt institutionnel (DI)** doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format pdf directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat. (décision CA-FNRS du 16 décembre 2011, confirmée en décembre 2012).
- Les candidats peuvent ajouter jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2015 à leur dossier de candidature les **publications acceptées** après la date limite de validation prévue pour le candidat (décision CA-FNRS du 9 octobre 2012). Les références de ces publications acceptées doivent être envoyées par email à [semaphore@frs-fnrs.be](mailto:semaphore@frs-fnrs.be) avec mention de l'instrument sollicité et n° de référence SEMAPHORE.

<sup>6</sup> Ou catégorie jugée équivalente (à justifier) dans la discipline concernée.

RUBRIQUES	CONTENU
	<b>Expérience professionnelle</b> : parcours professionnel, séjour professionnel à l'étranger de plus de 30 jours, postes académiques, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus
	Liste des <b>mémoires et thèses dirigés</b> <sup>8</sup>
SON PROJET DE RECHERCHE	<b>Titre</b> , en anglais et en français (maximum 200 caractères chacun) et, <b>Résumé</b> , en anglais et en français (maximum 2000 caractères chacun) <sup>9</sup>
	<b>Choix de la Commission scientifique</b>
	<b>Sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative</b> (au moins 1 champ descripteur doit appartenir à la Commission scientifique choisie), complétés par des <b>mots-clés libres</b> éventuels
	<b>Description du projet</b> , en anglais ou en français, attachée sous forme d'un fichier PDF de 4 pages maximum <sup>10</sup> (arial 12, interligne simple), incluant la bibliographie de référence classée par ordre d'apparition dans le texte, et organisée en 4 parties : <ul style="list-style-type: none"> <li>I. objectifs de la recherche</li> <li>II. état de l'art</li> <li>III. projet de recherche</li> <li>IV. plan de travail</li> </ul>
	Résumé de 2 pages maximum des <b>réalisations précédentes</b> en recherche (non obligatoire pour les candidats aspirant, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant et vétérinaire clinicien-chercheur doctorant)
SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	Eléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition du candidat) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet <sup>11</sup>
SES PERSONNES DE RÉFÉRENCE <sup>12</sup>	Coordonnées (prénom, nom, e-mail) de 3 personnes de référence qui seront contactées par le F.R.S.-FNRS (uniquement pour les candidats à un mandat de chercheur qualifié, maître de recherches, directeur de recherches et pour le mandat d'impulsion scientifique - Mobilité Ulysse)

## 5. PROCÉDURE DE SÉLECTION (EVALUATION EX-ANTE)

Le CA-FNRS a adopté le principe d'une **procédure en deux étapes** :

- **Étape 1 : évaluations individuelles (mars à mi-avril)** Chaque proposition<sup>13</sup> est évaluée par plusieurs experts individuels, travaillant à distance, selon une grille d'évaluation connue des candidats (cf. "critères d'évaluation").
- **Étape 2 : consolidation en Commissions scientifiques (mai)** 14 Commissions scientifiques de 15 membres (dont 9 membres hors Communauté française de Belgique (CFB), dont le Président) se réunissent au F.R.S.-FNRS pour établir un classement final consolidé. Chaque dossier est attribué à un rapporteur<sup>14</sup> qui préparera un projet de rapport d'évaluation à partir des évaluations individuelles de la première étape. Ce projet de rapport sera discuté, amendé et validé par la Commission scientifique puis transmis au candidat après décision du CA-FNRS.

Treize de ces 14 Commissions scientifiques thématiques sont construites à partir des panels de l'**ERC** (European Research Council) : 4 en Sciences Exactes et Naturelles (SEN-1 à SEN-4), 4 en

<sup>7</sup> Excepté pour les candidats à un mandat doctoral (aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant).

<sup>8</sup> Uniquement pour les candidats à une promotion comme maître de recherches ou directeur de recherches.

<sup>9</sup> Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site web du FNRS.

<sup>10</sup> Les graphiques et tableaux (2 pages maximum) sont autorisés en sus des 4 pages.

<sup>11</sup> Les données peuvent être variables selon la nature du projet, la discipline scientifique et le type de mandat.

<sup>12</sup> Pour les candidats aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant, chargé de recherches, spécialiste postdoctorant et chercheur qualifié une lettre d'avis sera demandée au promoteur lors de la validation.

<sup>13</sup> Excepté pour les dossiers de niveau doctoral (aspirant, bourse spéciale de doctorat, candidat spécialiste doctorant, spécialiste doctorant, vétérinaire clinicien-chercheur doctorant).

<sup>14</sup> Les dossiers de niveau doctoral seront attribués à deux rapporteurs.

Sciences de la vie (SVS-1 à SVS-4) et 5 en Sciences Humaines et Sociales (SHS-1 à SHS-5). La 14<sup>ème</sup> est une Commission stratégique transdisciplinaire (Foresight : Développement durable).

Les thématiques couvertes par ces Commissions scientifiques sont identifiées par une liste de champs descripteurs ; cette liste reprend les champs descripteurs ERC complétés par des mots-clés FNRS reflétant les spécificités de la recherche en CFB.

Le candidat choisit d'abord la Commission scientifique devant laquelle il souhaite que son dossier soit évalué. Le candidat sélectionne ensuite de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 1 champ descripteur doit appartenir à la Commission scientifique choisie) et complète éventuellement ce choix par des mots-clés libres. La synthèse de ces informations et le résumé du projet orientent le F.R.S.-FNRS dans sa sélection des experts de l'étape 1.

Le candidat signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite comme évaluateurs.

## 6. CRITÈRES D'ÉVALUATION – RAPPORT D'ÉVALUATION

Les conditions relatives aux candidatures, les objectifs des différentes rubriques et les critères appliqués sont détaillés dans le guide du proposant.

Le candidat est libre de consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts, disponible sur le site web, pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

MANDATS	CRITERES	POIDS
ASPIRANT (DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ CV académique</li> <li>➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...)</li> </ul>	60%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ faisabilité</li> <li>➤ méthodologie</li> <li>➤ originalité</li> <li>➤ impact potentiel</li> </ul>	25%
	Environnement de recherche	15%
CHARGÉ DE RECHERCHES (POST-DOCTORAT)	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...)</li> <li>➤ avis du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...)</li> <li>➤ obtention de prix</li> </ul>	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ faisabilité</li> <li>➤ méthodologie</li> <li>➤ originalité</li> <li>➤ impact potentiel</li> </ul>	40%
	Environnement de recherche	20%
CHERCHEUR QUALIFIÉ	Qualité du candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...)</li> <li>➤ avis des personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...)</li> <li>➤ obtention de financements de projets et bourses</li> <li>➤ obtention de prix</li> </ul>	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ faisabilité</li> <li>➤ méthodologie</li> <li>➤ originalité</li> <li>➤ impact potentiel</li> </ul>	25%
	Environnement de recherche	10%

MANDATS	CRITERES	POIDS
	Potentiel / reconnaissance internationale : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ séjours de longue durée à l'étranger<sup>15</sup></li> <li>➤ invitations à des exposés internationaux</li> <li>➤ collaborations actives, participations à des réseaux</li> </ul>	25%

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES ET RÈGLEMENTS SONT DISPONIBLES SUR  
<http://www.fnrs.be/index.php/appels-reglements>




---

<sup>15</sup>L'existence d'un séjour longue durée à l'étranger constituera un élément particulièrement valorisant du dossier.  
 Mini-guide « Appel bourses et mandats F.R.S.-FNRS 2015 »